

Municipalité de Saint-Albert



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 janvier 2014, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé

« Règlement 2014-03 amendant le règlement 2013-02 de tarification à l'article 2.3 afin de modifier les frais de location de la salle du pavillon du Général Maurice Baril de même que le tarif d'inscription annuelle et du dépôt obligatoire pour l'obtention de la carte d'accès au local d'entraînement ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 14 janvier 2014.


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 14 janvier 2014,


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière